



Waldorf - 98



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Waldorf pendant l'an 1809, et contenant six huit feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cologne.

A Cologne le trois Décembre 1808.

premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d

CANTON d

MAIRIE d

N.º 1

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf. le Douze du mois de Janvier par-devant nous, Jacques Meusel Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Guillaume Lindenhoven âgé de vingt deux ans, né à Ponsdaff département de la Prusse, profession de cordonnier demeurant à Ponsdaff département de la Prusse fils de Denis Lindenhoven demeurant à Ponsdaff et de Gertrude Simonis

Et demoiselle Anne Marie Moeß âgée de vingt cinq ans, née à Aemmerich département de la Prusse, profession d'écriteuse demeurant à Aemmerich département de la Prusse fille de Jean Moeß et de Gertrude Klein demeurant à Aemmerich département de la Prusse. qui présents à l'acte ont déclaré confectuer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le premier du mois de Janvier et la seconde le huit du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi què du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillaume Lindenhoven et Anne Marie Moeß sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Mathieu Renselet âgé de quatre ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'époux et Joseph Kuchem âgé de quarante ans, profession de Journalier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse et Jean Moeß âgé de soixante ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse et Ferdinand Renterich âgé de cinquante ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Mont Gnois Greffier Guillaume Lindenhoven et Anne Marie Moeß Joseph Kuchem, Jean Moeß et Ferdinand Renterich ont déclaré en faveur siquer Meusel

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON d. *Syval*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º 2.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf*. le *dieu huit* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meises* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Hertz* *voeu* âgé de *cinquante trois* ans, né à *Walsdorf* — département de *la Roer* — profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* — département de *la Roer* — fils de *Guillaume Hertz* et de *Mectilde Frings* *époux décedés* demeurant à *Walsdorf* — département de *la Roer*.

Et demoiselle *Catharina Syerssch* — âgée de *vingt Cinq* ans, née à *Metternich* — département de *Rhin et Moselle* — profession de *...* demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* — fille de *Jean Syerssch* et de *Sybilie Madestheim* *époux décedés* demeurant à *Metternich* — département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir; la première le *huit* du mois de *Janvier* courant — et la seconde le *quinze* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Hertz* et *Catharina Syerssch* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Hertz* âgé de *quarant neuf* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wiersdorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Silman Preber* âgé de *vingt ans*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathieu Gornas* âgé de *vingt six* ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et de *Carpey Firsch* âgé de *vingt six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Martin Gornas *Nilman Preber* *Meises*
Pierre Hertz *Catharina Syerssch* *Carpey Firsch* et *Jean Hertz* ont déclaré en
savoir signé.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Syrühl* MAIRIE de *Waldorf*

N.º 3.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* - le *vingt six* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Wiefs* *voeu* âgé de *trente* ans, né à *Waldorf* département d. *la Prusse* profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* - département d. *la Prusse* - fils de *Winand Wiefs* et de *Marie Werts* demeurant à *Waldorf* - département de *la Prusse*

Et demoiselle *Anne Claire Galbrecht* âgée de *trente six* ans, née à *Stothheim* département de *Rhin et Moselle*, profession d. *Journaliste* demeurant à *Aelfter* - département d. *Rhin et Moselle* fille de *Jean Galbrecht* et de *Anne Heiden* vivante demeurant à *Aelfter* - département de *Rhin et Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir; la première le *premier* du mois de *Janvier* courant et la seconde le *huit* du *même* mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *extraits* de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Mathieu Wiefs* et *Anne Claire Galbrecht* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Kott* âgé de *trente huit* ans, profession de *Journaliste* demeurant à *Syonheim* - qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Guerin Galbrecht* âgé de *trente six* ans, profession de *Journaliste* demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Mathieu Wiefs* âgé de *trente six* ans, profession de *Journaliste* demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Caspar Wirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syonheim* - qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes et les témoins ont déclaré ne savoir signer*

Meuser

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Colongue*

CANTON de *Syrühl*

MAIRIE de *Walldorf*

N.º *1.*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatorze* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Dumbrel* *veuf* âgé de *soixante quatre* ans, né à *Weseling* — département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Weseling* — département de *la Roer* — fils de *Jacques Dumbrel* et de *Christine Herem* épouse *décédée*. demeurant à *Weseling* — département de *la Roer*.

Et demoiselle *Elisabeth Sodoge* *veuve* *75* *ans* âgée de *quarante sept* ans, née à *Longsdorf* — département de *Rhin et Moselle*, profession de *Cultivatrice* demeurant à *Longsdorf* — département de *la Roer* — fille de *Jean Sodoge* et de *Sybille Spreyer* épouse *décédée* demeurant à *Longsdorf* — département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walldorf* savoir ; la première le *vingt neuf* du mois de *Janvier* et la seconde le *vingt* du mois de *février* courant que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *un* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Dumbrel* et *Elisabeth Sodoge*

sont unis par le mariage.
De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Nilman Preber* âgé de *cinquante huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Christien Rirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Guillaume Mathusen* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Melbrass* âgé de *trente six* ans, profession de *Maître d'École* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jesurunnd Fründell
Nilman Preber
Christien Rirsch
Guillaume Mathusen
Jean Melbrass ont subi ce jour *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Syrich*

MAIRIE de *Waldorf*

N.° 5.

ACTE DE MARIAGE.

14/2. 1809

L'AN mil huit cent *1809* le *Quatorze* du mois de *Fevrier* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Syberty* âgé de *fronts un 31*
 ans, né à *Quesdaff* — département de *Rhin et Moselle*, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* — fils de *Henri Syberty* *decédé*
 demeurant à *Quesdaff* — département de *Rhin et Moselle* et de *Marie Metgenbach*

Et demoiselle *Melina Schopp* âgée de *vingt trois* ans, ²³
 née à *Syrenich* — département de *la Roer*, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* — fille de *Jean Schopp*
 demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* et de *Ann Sophie Kemper* *qui present a l'acte ont déclaré consentir*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' savoir; la première le et la seconde le que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Syberty* et *Melina Schopp*

sont unis par le mariage.
 De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Thierj Syberty* âgé de *quarant cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich*
 qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Germain Syberty* âgé de *quarant* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Christoffel Hendrich* âgé de *fronts* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Quesdaff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Jean Vlar* âgé de *quarant* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Guillaume Syberty
Melina Schopp
Jacques Meuser
Thierj Syberty
Germain Syberty
Christoffel Hendrich
Jean Vlar
Joseph Lux
Meuser
 tous déclarés ne savoir signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Belgique*

CANTON de *Spüch*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º *6*.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatorze* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Martin Joseph Wappenschmidt* âgé de *vingt deux* ans, né à *Luffelberg* département de *Rhin et moselle*, profession de *Maréchal ferrant* demeurant à *Luffelberg* département de *Rhin et moselle* fils de *Jean Wappenschmidt* et de *Lustilde Wild* demeurant à *Luffelberg* département de *Rhin et moselle*.

Et demoiselle *Anne Catharine Mursch* âgée de *quarante sept* ans, née à *Waldorf* département de *la Roer*, profession de *cultivatrice* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer* fille de *Guillaume Mursch* et de *Elisabeth Mürren* épouse décédée demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *vingt deux* du mois de *Janvier* et la seconde le *vingt neuf* *mem. mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Martin Joseph Wappenschmidt* et *Anne Catharine Mursch* sont unis par le mariage.

De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Mathiesen* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Christian Mursch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *François Mersch* âgé de *vingt six* ans, profession de *Chasseur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Tilman Meber* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Martin Joseph Wappenschmidt
Anne Catharine Mursch, *Guill. Mathiesen*, *Christian Mursch*, *Meuser*
François Mersch, et *Tilman Meber* ont daté ce
savoir séquent.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de Cerlogne

CANTON de Syrüchl MAIRIE de Waldf

N^o 17.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf le quatre 4-5-09 du mois de Mai par-devant nous, Jacques Meuses Maire de Waldf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Linnard âgé de vingt cinq ans, né à Mädorf département de la Roer, profession de Cultivateur 2509 demeurant à Syrenich département de la Roer fils de Jean Linnard et de Anne Marie Wesbendaf département de la Roer, qui present a l'acte ont déclaré consentir.

Et demoiselle Carbe Mühlens âgée de vingt sept ans, née à Syrenich 27-5-66 département de la Roer, profession de Cultivateur demeurant à Syrenich département de la Roer fille de Joseph Mühlens et de Gertrude Pöhl département de la Roer, qui present a l'acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldf savoir; la première le vingt trois du mois de Avril et la seconde le vingt du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Linnard et Carbe Mühlens

sont unis par le mariage. De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs Jacques Mühlens âgé de vingt cinq ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldf qui nous a dit être frère de l'épouse et Jacques Mühlens âgé de vingt un ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldf qui nous a dit être frère de l'épouse et Jean Linnard âgé de vingt ans, profession de Cultivateur demeurant à Mädorf qui nous a dit être frère de l'épouse et Christien Wirsch âgé de vingt six ans, profession de Sergent de la Mairie demeurant à Syrenheim qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacobus Mühlens
Jacobus Mühlens Jacobus Mühlens
Pierre Linnard et Christien Wirsch ont déclaré et signé.

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de

Cologne

CANTON de *Syrich*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.º 8.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatre* du mois de *Mai* par-devant nous, *Jacques Meusch* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Graff* âgé de *vingt sept* ans, né à *Wiesem* département de *Rhin et Moselle*, profession de *Journaler* demeurant à *Syrenich* département de *la Roer* fils de *Jacques Graff* et de *Gertrude Heiliger épouse de Junck* demeurant à *Wiesem* département de *Rhin et Moselle*.

Et demoiselle *Anne Marie Rang* âgée de *quarante* ans, née à *Dünkelroven* département de *Rhin et Moselle*, profession de *ouvrière* demeurant à *Syrenich* département de *la Roer* fille de *Christ Rang* et de *Gertrude Koethen épouse de Junck* demeurant à *Dünkelroven* département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir; la première le *vingt trois* du mois de *Avril* et la seconde le *trente* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jacques Graff* et *Anne Marie Rang* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Schaefer* âgé de *quarante quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Graf* âgé de *vingt six* ans, profession de *La. Dinier* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christien Risch* âgé de *treize* ans, profession de *Levant de la Mairie* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christien Meid* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Journaler* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Wilhelm Meuser

Jean Graf, Christien Risch et Christien Meid ont déclaré au futur époux.

Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM^T de Cologne

CANTON de Syrubt MAIRIE de Waldrath

N^o 9 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf le vingt six du mois de Mai par-devant nous, Jacques Meudes Maire de Waldrath officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Mötz âgé de vingt huit ans, né à Weilerstriff département de la Roer profession de domestique demeurant à Sponheim département de la Roer fils de Jean Mötz et de Agnes Speck demeurant à Weilerstriff département de la Roer qui présents à l'acte ont déclaré consentir

Et demoiselle Mechtild Krouh âgée de vingt six ans, née à Sponheim département de la Roer profession de lingère demeurant à Sponheim département de la Roer fille de Pierre Krouh et de Anne Prott demeurant à Sponheim département de la Roer qui présents à l'acte ont déclaré consentir

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldrath savoir; la première le quatorze du mois de Mai et la seconde le vingt un du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes,

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Mötz et Mechtild Krouh sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Kohnmüller âgé de trente deux ans, profession de vallet demeurant à Sponheim qui nous a dit être ami de l'époux et Jean Grop âgé de vingt six ans, profession de feronnier demeurant à Sponheim qui nous a dit être ami de l'épouse et Pierre Krouh âgé de cinquante ans, profession de brasseur demeurant à Sponheim qui nous a dit être ami de l'épouse et Jean Waldrath âgé de trente sept ans, profession de maître d'école demeurant à Sponheim qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meudes Jean Waldrath
Mechtild Krouh Pierre Kohnmüller
Jean Grop ont déclaré au savoir des signés

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Sprühl*

MAIRIE de *Malsonff*

N.º 10

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quinze* du mois de *Juin* par-devant nous, *Jacques Meusel* Maire de *Malsonff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Gerhard Wand* âgé de *trente quatre* ans, né à *Metternich* — département de *la Prusse*, profession de *Charpentier* fils de *Jean Wand* et de *Marie Schaefer* demeurant à *Metternich* — département de *la Prusse*, qui présent a acte a déclaré consentir.

Et demoiselle *Gertrude Schramborn* âgée de *vingt six* ans, née à *Sponheim* — département de *la Prusse*, profession de *filles* fille de *Henry Schramborn* et de *Anne Kuntz* demeurant à *Sponheim* — département de *la Prusse*, qui présent a acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Malsonff*, savoir; la première le *vingt huit* *Mai* et la seconde le *quatre* *Juin* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Gerhard Wand* et *Gertrude Schramborn* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Mathusieu* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Casper Risch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Antoine Laufenberg* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Casper Wand* âgé de *trente huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Metternich* qui nous a dit être *frère* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meusel
Casper Risch et *Antoine Laufenberg* ont déclaré
en savoir le quel
Meusel



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON de *Spyuhl*

MAIRIE de *Waldrath*

N.º *11*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *douze* du mois de *Juillet* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Waldrath* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Faltentstein* âgé de *quarante deux* ans, né à *Stotzheim* — département d. *Rhin et Moselle*, profession d. *Journalier* fils de *Jean Faltentstein* et de *Anne Heiders* demeurant à *Stotzheim* — département de *Rhin et Moselle*

Et demoiselle *Agnes Floss* âgée de *trente cinq* ans, née à *Weilerstriff* — département de *la Moselle*, profession de *servante* fille de *Jean Floss* et de *Gertrude Schumacher* demeurant à *Weilerstriff* — département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldrath* savoir; la première le *douze* du mois de *Juillet* et la seconde le *neuf* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Faltentstein* et *Agnes Floss* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Hartenberg* âgé de *cinquante trois* ans, profession de *Orfèvre* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Eich* âgé de *trente six* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Gropf* âgé de *vingt six* ans, profession de *Sardinié* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Caspar Prisch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Marine* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuses Maire de *Waldrath*, et *Agnes Floss*, *Jean Eich*, *Jean Gropf* et *Caspar Prisch* ont déclaré au futur époux et épouse
Meuses

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON d. *Syrich*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.º *12*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt six* du mois de *Juillet* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *André Weis* âgé de *trente quatre* ans, né à *Walsdorf* département d. *la Prusse*, profession d. *Journalier* demeurant à *Walsdorf* département de *la Prusse* fils de *Mathieu Weis* et de *Mari Schlaus* épouse *décédée* demeurant à *Walsdorf* département de *la Prusse*

Et demoiselle *Clair Melins* âgée de *vingt six* ans, née à *Walsdorf* département d. *la Prusse*, profession d. *Journalier* demeurant à *Walsdorf* département de *la Prusse* fille de *Geoffroi Melins* et de *Esther Hertt* épouse *décédée* demeurant à *Walsdorf* département de *la Prusse*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir; la première le *seize* du mois de *Juillet* et la seconde le *vingt trois* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *André Weis* et *Clair Melins* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Gros* âgé de *vingt six* ans, profession de *Serrurier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Melins* âgé de *trente ans*, profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Geoffroi Eulen* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Caspar Melisch* âgé de *trente six* ans, profession de *Argent de la Main* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jos. Gros *Jos. Melins*
André Weis *Clair Melins* *Geoffroi Eulen* *Caspar Melisch* *Meuser*
 ont dans le vu de la loi signé.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM^T de *Cologne*

CANTON de *Mühl*

MAIRIE de *Walraf*

N.° *13*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* le *Seize* du mois de *Clout* par-devant nous, *Henri Meuses* Maire de *Walraf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Juss* âgé de *vingt cinq* ans, né à *Morheim* — département de *la Moselle*, profession de *journalier* demeurant à *Wissdorf* — département de *la Moselle* — fils de *Georg Juss* et de *Christine Mühlens* demeurant à *Morheim* — département de *la Moselle* qui nous a dit avoir contracté

Et demoiselle *Anne Marie Siffens* âgée de *vingt deux* ans, née à *Triffelsdorf* — département de *la Moselle*, profession de *lingère* demeurant à *Morheim* — département de *la Moselle* — fille de *Marie Siffens* et de *Catherine Sprockel* demeurant à *Triffelsdorf* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walraf* — savoir; la première le *treize* du mois de *juillet* — et la seconde le *sur* du mois de *Clout* — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henry Juss* et *Anne Marie Siffens* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Hoult* âgé de *soixante* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Morheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Karl Juss* âgé de *vingt quatre* ans, profession de *journalier* demeurant à *Morheim* — qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Henry Engels* âgé de *vingt six* ans, profession de *retoucheur* demeurant à *Morheim* — qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Henry Jungs* âgé de *vingt quatre* ans, profession de *journalier* demeurant à *Morheim* — qui nous a dit être *voisin* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Wilhelm Hüß
Simonius Jungs
Henry Juss et Marie Siffens, Henry Engels et Karl Juss
Meuses

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Syrich*

MAIRIE de *Walroff*

N.º *115*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *six* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walroff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Thierj Sprünckel* âgé de *vingt six* ans, né à *Casorf* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casorf* département de *la Roer* fils de *André Sprünckel* et de *Anne Krems épouse décédée* demeurant à *Casorf* département de *la Roer*.

Et demoiselle *Marie Kimmelman* âgée de *huit* ans, née à *Casorf* département de *la Roer*, profession de *Cultivatrice* demeurant à *Casorf* département de *la Roer* fille de *Jacques Kimmelman* et de *Agnes Grusque* demeurant à *Casorf* département de *la Roer*, qui parent a l'acte ont d'ailleurs consenti.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walroff* savoir; la première le *vingt sept* du mois de *août* et la seconde le *trois* du mois de *septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été dument affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Thierj Sprünckel* et *Marie Kimmelman* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Schaefer* âgé de *huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Rlett* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Jacobson* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Schorn* âgé de *huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser *Thierj Sprünckel* et *Marie Kimmelman*, *Jean Rlett* *Jean Jacobson* et *Jean Schorn* ont d'ailleurs en faveur signé. *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Myrthe*

MAIRIE de *Waldruff*

N.° 15.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *dix neuf* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Schneidet* âgé de *vingt sept* ans, né à *Toldensfeld* - département de *Rhin et Moselle*, profession de *Valet* demeurant à *Waldersdorf* - département de *la Roer* - fils de *Jean Schneidet* et de *Agnes Pringens épouse d'icelui* demeurant à *Toldensfeld* - département de *Rhin et Moselle*.

Et demoiselle *Anne Sophie Schramborn* # *75.9.64* âgée de *vingt un* ans, née à *Myornheim* - département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Myornheim* - département de *la Roer* - fille de *Henry Schramborn* et de *Anne Moutphs* demeurant à *Myornheim* - département de *la Roer*; qui *présent à l'acte ont déclaré consentir*

74/20-89

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Waldruff* savoir; la première le *trois Septembre* et la seconde le *dix du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Schneidet* et *Anne Sophie Schramborn* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schneidet* âgé de *trente cinq* ans, profession de *valet* demeurant à *Pringen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Gerard Mand* âgé de *trente cinq* ans, profession de *Catholocat* demeurant à *Myornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathiesse* âgé de *trente sept* ans, profession de *Catholocat* demeurant à *Myornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Christien Präsche* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Myornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Année Sophie Schramborn *Pierre Schneidet* *Guillaume Mathiesse* *Christien Präsche* ont devant nous fait et signé

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Sprick*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º *162*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt*, le *vingt* *sept* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Joseph Trimbom* âgé de *trente* ans, né à *Hammerich* département de *la Moselle*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* fils de *Guillaume Trimbom* et de *Christine Aulper* département de *Rhin et Moselle* qui nous ont déclaré consentir.

Et demoiselle *Gertrude Weirisp* âgée de *vingt sept* ans, née à *Waldorf* département de *la Moselle*, profession de *Servante* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* fille de *Jean Weirisp* décédé et de *Marguerite Faubendorf* département de *la Moselle* qui nous ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *dix sept* *Septembre* et la seconde le *vingt* *quatre* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Joseph Trimbom* et *Gertrude Weirisp* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *thodore Hofman* âgé de *trente cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Meaul Weirisp* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *George Trimbom* âgé de *vingt six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Caspar Risch* âgé de *heute* *soixant* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Trimbom
les époux, *Meaul Weirisp*, *George Trimbom* & *Christine Meuser*
Risch ont déclaré ne savoir signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT d. Calogne

CANTON de Syrich MAIRIE de Waldorf

N.º 17 - ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent vingt le vingt du mois de Septembre par-devant nous, Jacques Meusel Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Lambert Engeld vocat âgé de vingt huit ans ans, né à Syrich département d. la Roer, profession d. Cultivateur demeurant à Morsdorf - département d. la Roer - fils de Jean Engeld vivant et de Clair Cronenberg decedée demeurant à Syrich département d. la Roer

Et demoiselle Anne Pindorf âgée de cinquante trois ans, née à Aelft département d. la Roer, profession d. Journaliste demeurant à Brisdorf - département d. la Roer - fille de Jean Pindorf et de Certude Warty épouse decedée demeurant à Aelft - département d. la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le dix sept du mois de Septembre et la seconde le vingt quatre du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Lambert Engeld et Anne Pindorf

sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Eich âgé de vingt six ans, profession d. Journaliste demeurant à Morsdorf qui nous a dit être voisin de l'époux et Jacques Moemesheim âgé de soixante trois ans, profession d. Journaliste demeurant à Morsdorf qui nous a dit être voisin de l'épouse et Mathieu Boll âgé de soixante six ans, profession d. manusier demeurant à Spornheim qui nous a dit être ami de l'époux et Caspar Pirsch âgé de vingt six ans, profession d. Sergent de la Mairie demeurant à Spornheim qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Lambert Engeld
Waldorf
Anne Pindorf Jacques Moemesheim, Caspar Pirsch et Jean Meusel
Eich ont daté ce présent acte

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON d. *Syrühl*

MAIRIE d. *Waldorf*

N.º 18.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf*. le *troisi* du mois d. *octobre* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire d. *Waldorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Walther* âgé de *quarante un*
ans, né à *Metternich* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Metternich* département de *la Roer* fils de *Henry Walther* qui présent à l'état
et de *Anne Marie Dieffenhals* décédée a saut consenti,
demeurant à *Metternich* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Saaps* âgée de *vingt deux* ans,
née à *Syrenich* département de *la Roer*, profession de
demeurant à *Syrenich* département de *la Roer* fille de *Antoine Saaps*
et de *Christine Werber*
demeurant à *Syrenich* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *premier* du mois d. *octobre* et la seconde le *huit* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Walther* et *Anne Saaps* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Théodore Syrenich* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Badorf* qui nous a dit être parent de l'épouse et *Pierre Werber* âgé de *quarante un* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être parent de l'épouse et *Jean Pönnel* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être ami de l'épouse et *Casper Pirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Meuse* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Judruiß Karl Pönnel
Anton Pönnel
Meuser
Anne Saaps Casper Pirsch & Jean Pönnel ont valablement fait lecture

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Syracht*

MAIRIE de *Waldorf*

N.^o *19*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf*. le *quinze* du mois de *Novembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Joseph Kerlett* âgé de *vingt sept ans* ans, né à *Waldorf* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer* fils de *Guillaume Kerlett Decret* et de *Helene Wolter* département de *la Roer*, qui present a l'acte a de lui consenti.

Et demoiselle *Agnis Jabsend* âgée de *vingt deux* ans, née à *Waldorf* département de *Rhin et Moselle*, profession de *Spovette* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer* fille de *Pierre Jabsend Decret* et de *Marie Ketterweil Decret* département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *cinq* de mois de *Novembre* et la seconde le *Donne du* *neuf* de *Novembre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Joseph Kerlett* et *Agnis Jabsend* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Spusch* âgé de *trent six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Michael Kerlett* âgé de *vingt neuf* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Michael Kerlett* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Michael Metter* âgé de *trent cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *parent* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Kerlett
Michael Kerlett
Michael Metter
Henry Spusch
Michael Kerlett
Michael Metter
Müser
Nos le present registre contenant dix neuf actes de mariage
à *Waldorf* le *20* de *Decembre* 1807.



17.

TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariages de la mairie de Waldorf.
pour l'an 1807. dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	M.			N.	
9.	Moty Jean. et mechtilla Koubel	26 Mayj.	18.	Fralkas Pierre et anne Paas	13 Octobre.
16.	Szrüncker Thierj. et Marie Zimmermann	6 Septembre.			
8.	Grasfort Jacques et anne Marie Rang	14 Mayj.	11.	Linnard Pierre et Carle Müllers	14 Mayj.
12.	Dumetrel Jean et Elisabeth Lodage	14 fevrié.			
17.	Engels Lambert et anne Zinsdorf	30 Septembre.	10.	Grand Gerard et Gertrude Schwanborn	15 Juin.
11.	Salckenstein Pierre et agnes floss	12 Juillet.	12.	Wies Andri et Claude Klein	26 Juillet.
13.	Lup Henry et marie Effens	16 Aout.	15.	Schnigdel Pierre et anne Sophie Schwanborn	19 Septembre.
2.	Forty Pierre et Catherine Berruch	18 Janvier.			

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<i>T.</i>			<i>W.</i>	
<i>18.</i>	<i>Trumborn Joseph et Portuade Maurice</i>	<i>29 Septembre 1800</i>	<i>17.</i>	<i>Wiedt Mathieu et Claire Jaffren Steim Wappenschmitt Martin et Anne Catho. Busch</i>	<i>10 Février</i>
	<i>W.</i>		<i>19.</i>	<i>Herlett Oeopoi et Agnes Jastlander</i>	<i>15 Novembre</i>